



## Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Séance plénière du 22 janvier 2025

# Intervention CGT sur la présentation de l'IRCANTEC

À ce jour, la caisse de l'IRCANTEC se porte bien financièrement. La réserve de l'IRCANTEC s'élève à 17 milliards d'euros. Nous nous félicitons de cette bonne gestion paritaire.

Nous sommes d'autant plus interpellés par la proposition de réforme du mode de gouvernance de l'IRCANTEC. La CGT dénonce avec vigueur la tentative de coup de force de l'État qui, par sa réforme, veut prendre le contrôle de la caisse pour parvenir à ses fins quant aux taux de rendement qu'il aimerait aligner sur ceux des caisses AGIRC-ARRCO du privé. Nous craignons aussi que l'État ne soit tenté par les réserves de l'IRCANTEC pour combler le déficit du quoi qu'il en coûte.

La CGT ne peut concevoir la remise en cause du paritarisme qui aura pour but d'affaiblir la représentativité des organisations syndicales au sein de la caisse.

La CGT réaffirme son attachement au mode de gouvernance actuel, qui prévoit entre autres que la présidence puisse être une présidence alternée entre le collège des employeurs et celui des organisations syndicales. Le président sortant, M. IACOBBI, employeur territorial, a su avec son conseil d'administration travailler en étroite collaboration avec les deux collèges pour administrer la caisse dans l'intérêt de celle-ci et des personnels, tout en respectant l'obligation d'équilibre sur 30 ans. Les employeurs et les organisations syndicales ont toujours réussi à travailler ensemble pour gérer au mieux les intérêts réciproques de la caisse et des personnels, pourquoi remettre en cause le mode de gouvernance alors que celui-ci n'a pas failli ?

La CGT s'interroge aujourd'hui sur le fonctionnement actuel de la caisse et sur sa gestion, car depuis le 31 décembre dernier, date de la fin de mandature du Conseil d'administration sortant, il n'y a plus statutairement de direction en capacité de diriger. Qui prend les décisions ? Qui tient le gouvernail ?

La CGT demande que le gouvernement prenne sans délai un nouvel arrêté de nomination pour recomposer un nouveau Conseil d'administration afin que l'IRCANTEC puisse être administrée comme il se doit et en conformité de ce qui est prévu dans le règlement intérieur révisé en 2023.